Envoyé en préfecture le 18/04/2018
Reçu en préfecture le 18/04/2018
Affiché le 19/04/2018
ID : 083-248300493-20180412-C_2018_062-DE

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

C_2018_062

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DRACÉNOISE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 12 AVRIL 2018

L'an deux mille dix huit, le douze avril à dix-huit heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN, Président.

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Affaires Culturelles

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	60

Objet de la délibération:
Réseau de lecture publique - Adhésion à l'Association Française du Cinéma d'Animation (AFCA)

PRÉSENTS :
Olivier AUDIBERT-TROIN, Claude PIANETTI, Claude ALEMAGNA, Bernard CHILINI, Liliane BOYER, Valérie MARCY, Gérald PIERRUGUES, Gilbert GALLIANO, Raymond GRAS, Hugues MARTIN, Daniel MARIA, Nicole FANELLI, Christian TAILLANDIER, Georges ROUVIER, Serge BALDECCHI, Yves BACQUET, Christophe CARRIERE, Frédéric MARCEL, Marie-France DURANDO, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Anne-Marie AMOROSO, Alain BOUCHER, Alain CAYMARIS, Christine CHALOT-FOURNET, Guy DEMARTINI, Sylvie FAYE, Francine FIORINI, Sylvie FRANCIN, Nathalie GONZALES, Malika GUELLATI, Mathilde KOUJI-DECOURT, Françoise LEGRAIEN, Grégory LOEW, Fabrice MAGAUD, Jacques MICHEL, Jean-Pierre MOMBAZET, Michèle PELASSY, Régis ROUX, Thierry RUDNIK, Sylvain SENES, Richard TYLINSKI, Alain VIGIER

REPRÉSENTÉ(S) :
Jacques LECOINTE pouvoir à Alain CAYMARIS, Alain PARLANTI pouvoir à Nathalie GONZALES, Richard STRAMBIO pouvoir à Grégory LOEW, Sophie DUFOUR pouvoir à Frédéric MARCEL, Jean-François FERRACHAT pouvoir à Gérald PIERRUGUES, Stéphan CERET pouvoir à Sylvie FRANCIN, Caroline COLLOMBAT pouvoir à Bernard CHILINI, Anne-Marie COLOMBANI pouvoir à Olivier AUDIBERT-TROIN, Brigitte DUBOUIS pouvoir à Richard TYLINSKI, Alain HAINAUT pouvoir à Sylvie FAYE, Yves LE POULAIN pouvoir à Valérie MARCY, Florence LEROUX pouvoir à Guy DEMARTINI, Christine NICCOLETTI pouvoir à Mathilde KOUJI-DECOURT, Thierry PESCE pouvoir à Claude PIANETTI, Christine PREMOSELLI pouvoir à Alain VIGIER, Laure REIG pouvoir à Christian TAILLANDIER, Jean-Daniel SANTONI pouvoir à Daniel MARIA

ABSENT(S) :
Franck AMBROSINO, Jutta AUGUIN, Bernard CHARDES, Marie-Christine GUIOL, André MENET, Valéria VECCHIO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Anne-Marie AMOROSO

RAPPORTEUR : Madame Nicole FANELLI

Envoyé en préfecture le 18/04/2018
Reçu en préfecture le 18/04/2018
Affiché le 19/04/2018
ID : 083-248300493-20180412-C_2018_062-DE

L'Association Française du Cinéma d'Animation (AFCA) assure depuis 1971 la promotion du cinéma d'animation sous tous ses formats.

Elle agit auprès des publics et anime un réseau de professionnels autour de quatre pôles d'actions :

- la diffusion,
- les ressources,
- l'édition,
- la formation.

Les missions et actions de l'AFCA sont multiples :

- Elle œuvre à la promotion et à la diffusion du film d'animation sous son format court et long et favorise les rencontres entre les publics, les films et leurs auteurs.
- Elle offre une véritable vitrine de la production française à travers l'organisation du Festival national du film d'animation, tous les ans en décembre.
- Elle développe des actions de promotion des longs métrages et programmes de courts métrages d'animation lors de leur sortie en salle.

La Fête du cinéma d'animation :

- offre un temps fort pour le cinéma d'animation partout en France.
- a pour vocation de sensibiliser les publics et les médias au cinéma « image par image » et de contribuer ainsi à la promotion des films et de leurs créateurs.
- s'inscrit dans une dynamique de partenariat avec les acteurs de la culture et de l'éducation qui, par leurs choix et leur implication, contribuent à faire de cette célébration un temps fort, unique en son genre dans le milieu du cinéma d'animation.

Il est proposé au Conseil d'agglomération d'adhérer à l'AFCA, pour :

- contribuer au travail de veille permanente sur les évolutions et les problématiques de la filière ainsi qu'au développement du secteur et à la mise en réseau de ses acteurs,
- accéder gratuitement au centre de ressources (vidéothèque sur place - plus de 9 000 titres, documentation, aux archives de la Lettre de l'AFCA),
- bénéficier d'un rendez-vous d'accompagnement (selon la nature des demandes),
- recevoir la newsletter mensuelle,
- profiter d'invitations ou de tarifs préférentiels sur les événements de la collectivité et ceux de ses partenaires.

Envoyé en préfecture le 18/04/2018
Reçu en préfecture le 18/04/2018
Affiché le 19/04/2018
ID : 083-248300493-20180412-C_2018_062-DE

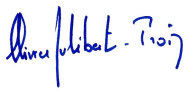
Le montant de l'adhésion collectivité 2018 s'élève à 75€ TTC par an.

En conséquence et au vu de l'avis favorable de la commission Culture réunie le 28 mars 2018, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir :

- approuver l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Dracénoise à l'Association Française du Cinéma d'Animation, pour l'année 2018,
- autoriser Monsieur le Président à signer tout document y afférent.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Signé par : Olivier Audibert-Troin
Date : 17/04/2018
Qualité : Président de la Communauté d'Agglomération Dracénoise



Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.